



Décès du conjoint (véhicule)

Par **brebant**, le **14/10/2008** à **15:55**

Mon époux décède et la carte grise de notre véhicule est à son nom, que dois je faire ?. Le contrat d'assurance du véhicule me désigne comme deuxième conducteur alors que mon époux ne conduit plus depuis 10 ans. nous avons fait un contrat au dernier vivant. J'ai l'intention de garder et conduire ce véhicule, mon fils me dit qu'il faut le vendre pour un franc symbolique ????? Je n'ai pas bien compris, pourtant je dois avoir l'usufruit de nos biens communs, c'est bien compliqué tout cela. Chacun y va de ses conseils et avis et me voilà perdue dans ce moment de grande souffrance. Merci pour votre aide.

Par **Marion2**, le **14/10/2008** à **19:33**

Bonsoir,
Je ne comprends pas pourquoi votre fils dit vouloir vendre ce véhicule pour un euro symbolique !
Vous gardez et conduisez ce véhicule.
Bon courage.

Par **domi**, le **14/10/2008** à **20:00**

Bonsoir , Laure a entièrement raison , vous n'avez pas à vendre le véhicule .
Bon courage
Domi

Par **brebant**, le **16/10/2008** à **13:30**

renseignements pris par téléphone auprès de la préfecture : il faudrait faire une nouvelle carte grise et la payer et aussi faire de nouvelles plaques d'immatriculation. quelle galère !!!

Par **Marion2**, le **16/10/2008** à **14:54**

bonjour,
Je sais bien, mais au moins vous pouvez garder la voiture.
Cordialement